ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 13811

Texte de la question

M Jean Rigaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les nombreux porteurs francais de titres d'emprunts russes contractes avant 1917, qui ne sont toujours pas rembourses. Cette situation est d'autant moins acceptable que depuis quelques annees plusieurs pays etrangers ont conclu des accords ou entame des negociations avec le Gouvernement sovietique sur ce sujet et qu'une grande banque francaise lui a accorde un pret de 100 millions de dollars. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ce qu'il compte faire pour resoudre ce probleme et la suite qu'il pense donner a la proposition de loi no 89 de J-P Delalande, sur ce sujet, deposee il y a deja pres d'un an.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre condui tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Rigaud Jean
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13811
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2491